

Inventaire des médicaments vétérinaires

Selon l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), la remise de médicaments vétérinaires en vue de constituer un stock n'est possible qu'avec une convention MédVét conclue entre le vétérinaire et le détenteur des animaux. Utiliser des inventaires séparés par espèce animale. Le document doit être conservé pendant 3 ans. De plus, une indication d'utilisation sur l'exploitation doit correspondre à chaque médicament.

Cachet BDTA ou vignette du label (facultatif)

Année	N° BDTA/ N° de l'exploitation						Nom et adresse de l'exploitation	Espèce animale

Date de remise	Médicament vétérinaire (nom commercial)	Quantité remise	Médicament remis par	Elimination (destruction ou restitution du médicament)		
				Date	Personne	Quantité
3.4.	Injecteur medexemple	4 injecteurs	Dr B. Meier	18.6.	Dr B. Meier	1 injecteur

